



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 22 MAI 2014
18 heures 00**

Date de la convocation : 12 mai 2014

Nombre de membres « assainissement » : 20

Présents « assainissement » : 15

Excusés « assainissement » : 5

Pouvoirs « assainissement » : 5

Nombre de membres : 3

Nombre de présents « eau » : 3

Excusés « eau » : 0

Pouvoirs « eau » : 0

Nombre de membres : 22

Nombre de présents « syndicat » : 17

Excusés « syndicat » : 5

Pouvoirs « syndicat » : 5

Points inscrits à l'ordre du jour

- Désignation d'un représentant CNAS élu (14/017) – Délégués « syndicat »
- Délégation de signature au directeur (14/018) – Délégués « syndicat »
- Autorisation de lancement et signature des marchés (14/019) – Délégués « syndicat »
- Chèque à encaisser du CNAS (14/020) – Délégués « syndicat »
- DM n°1 budget « eau » BP 2013 (14/021) – Délégués « eau »
- DMO « rue sépulchre et basse soulieu à Homécourt (14/022) - Délégués « Eau »
- Désignation d'un président du conseil d'exploitation de la régie asst (14/023) – Délégués « asst »
- Désignation membre de la CAO pour le groupement de commandes consommables STEP (14/024) – Délégués « asst »
- DM n°3 budget « asst » BP 2013 (14/025) – Délégués « asst »
- DMO « rue de Gasseville – extension réseau EP » à Ste Marie aux chênes (14/026) – Délégués « asst »

- Avenant DMO « rue des glycines et anémones à Ste Marie aux chênes (14/027) - Délégués « asst »
- DMO « plate forme multimodale gare à Homécourt (14/028) - Délégués « asst »
- DMO rue du 11 novembre à Auboué (14/029) - Délégués « asst »

Rajouts à l'ordre du jour

- EPHAD JOEUF : Extension du réseau (eau et asst) pour raccordement (14/030) – Délégués « syndicat »
- EPHAD JOEUF: Demande de recherche de subventions (14/031) – Délégués « syndicat »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Grimaldi Marcel délégué « asst » de la commune de Valleroy se porte volontaire comme secrétaire de séance.

M. le président propose de rajouter deux points soumis à délibération relatifs à l'extension du réseau pour raccordement de l'EPHAD de Joeuf, et la recherche de subventions pour ce même équipement. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Points soumis à délibération :

1. Désignation d'un représentant CNAS élu (14/017) - Délégués « syndicat »

M. le président explique que, suite aux dernières élections, il convient de désigner un nouveau délégué lequel participera notamment à l'assemblée départementale annuelle du Comité National d'Actions Sociales (CNAS).

M. le président informe le comité syndical que M. Campagnolo Jean Louis a fait acte de candidature.

Rappel :

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions,...).

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Jean Louis CAMPAGNOLO en qualité de délégué élu.

2. Délégation de signature au directeur (14/018) - Délégués « syndicat »

M. le président propose de modifier la délibération n°10/011 relative à l'autorisation de signature faite au directeur de la régie.

M. le président propose d'autoriser le directeur à procéder, sous l'autorité du président aux ventes et aux achats courants dans la limite de 1500 € HT.

Qui plus est, il propose de l'autoriser à signer tous documents nécessaires au quotidien et n'impliquant pas d'engagement financier du syndicat (autorisation de voirie, DICT,...).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de modifier la délibération n°10-011 telle que présentée ci-dessus.

3. Autorisation de lancement et signature des marchés (14/019) – Délégués « syndicat »

Afin d'alléger la procédure relative aux marchés publics, M. le président propose de délibérer pour l'autoriser à lancer et signer les marchés publics inférieurs à 414 000 € HT et cela pour la durée du mandat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer et signer les marchés publics inférieurs à 414 000 € HT, et cela pour la durée du mandat.

4. Chèque à encaisser du CNAS (14/020) – Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité syndical que la société CNAS a émis un chèque représentant le remboursement d'un trop perçu sur cotisation 2013. Aussi, il est proposé d'autoriser l'encaissement de ce chèque d'un montant de 348.04 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'encaissement de ce chèque sur le budget d'Orne Aval d'un montant de 348.04 €

5. DM n°1 budget « eau » BP 2013 (14/021) – Délégués « eau »

M. le président explique aux délégués « eau » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2013 « eau ».

Cette régularisation porte sur le transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 66 (charges financières) pour procéder au rattachement des intérêts courus non échus.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 budget « eau »

Budget Voté :

Section Dépenses de Fonct
Chapitre 022 : 2 508.19 €
Chapitre 66 : 2 283.22 €

Décision modificative :

Section Dépenses de Fonct
Chapitre 022 : 2 308.19 € (- 200 €)
Chapitre 66 : 2 483.22 € (+ 200 €)

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget « eau » telle que présentée ci-dessus

6. DMO « rue sépulchre et basse soulieu à Homécourt (14/022) - Délégués « Eau »

Monsieur le président propose aux délégués « eau » du comité syndical la passation d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Homécourt pour la réalisation de travaux « rue sépulchre & basse soulieu ».

L'estimation globale du projet est de 123 713 € HT, soit 148 455.60 € TTC

Il n'y a pas de recettes prévisionnelles.

Les délégués « eau » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Homécourt pour la réalisation des travaux de « rue sépulchre & basse soulieu », dans les conditions énoncées ci-avant.

7. Désignation d'un président du conseil d'exploitation de la régie asst (14/023) – Délégués « asst »

M. le président rappelle aux délégués « asst » que la régie assainissement a été actée par délibération (10/008).

Suite aux nouvelles élections, il convient de délibérer sur la présidence de cette régie.

M. VECCHIO Jérôme, délégué de la commune de Montois la Montagne se porte candidat à ce poste.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désignent M. VECCHIO Jérôme, comme président de la régie « Assainissement »,

8. Désignation membre de la CAO pour le groupement de commandes consommables STEP (14/024) – Délégués « asst »

M. le président rappelle qu'une délibération relative à l'entente intersyndicale a été actée précédemment (11/015).

Celle-ci a pour objectif de mettre en place une convention de groupement de commandes relative à la fourniture de produits de traitement des installations de traitement des eaux.

Suite aux nouvelles élections, il convient de délibérer sur la désignation d'un membre pour ce groupement de commandes.

M. GRIMALDI Marcel se porte candidat.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désignent M. GRIMALDI Marcel, comme membre de ce groupement.

9. DM n°3 budget « asst » BP 2013 (14/025) – Délégués « asst »

M. le président explique aux délégués « asst » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2013 « régie assainissement ».

Cette régularisation porte sur le transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 budget « régie asst »

Budget Voté :

Section Dépenses de Fonct
Chapitre 022 : 5 281.24 €
Chapitre 66 : 3 500 €

Décision modificative :

Section Dépenses de Fonct
Chapitre 022 : 1 281.24 € (- 4 000 €)
Chapitre 66 : 7 500 € (+ 4 000 €)

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du budget « asst » telle que présentée ci-dessus

10. DMO « rue de Gasseville – extension réseau EP » à Ste Marie aux chênes (14/026) – Délégués « asst »

M. le président propose aux délégués « asst » du comité syndical la passation d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sainte Marie aux Chênes pour la réalisation de travaux d'assainissement « rue de Gasseville – extension réseau EP ».

Les travaux correspondent à la pose d'une conduite d'eau pluviale d'une longueur de 85 mètres.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 41 795 € HT

Recettes prévisionnelles : //

Les délégués « asst » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sainte Marie aux Chênes pour la réalisation des travaux « rue de Gasseville – extension réseau EP », dans les conditions énoncées ci-avant.

11. Avenant DMO « rue des glycines et anémones à Ste Marie aux chênes (14/027) - Délégués « asst »

M. le président propose aux délégués « asst » du comité syndical la passation d'un avenant n°1 à la délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sainte Marie aux chênes pour la réalisation de travaux d'assainissement « rue des glycines et des anémones » à Sainte Marie aux chênes.

Cet avenant résulte de la modification du périmètre des travaux.

DMO actée précédemment

Dépenses : 180 000 € HT.

Recettes : en attente de notification

Proposition Avenant 1

Dépenses : 249 015 € HT

Recettes : 185 554 € HT

Les délégués « asst » du comité syndical, après en avoir délibérés et à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sainte Marie aux Chênes pour la réalisation des travaux « rue des glycines et des anémones », dans les conditions énoncées ci-avant.

12. DMO « plate forme multimodale gare à Homécourt (14/028) - Délégués « asst »

M. le président propose aux délégués « asst » du comité syndical la passation d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Homécourt pour la réalisation de travaux d'assainissement « plateforme multimodale gare ».

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 45 000 € HT

Recettes prévisionnelles : 45 000 €

Les délégués « asst » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Homécourt pour la réalisation des travaux « plateforme multimodale gare », dans les conditions énoncées ci-avant.

13. DMO rue du 11 novembre à Auboué (14/029) - Délégués « asst »

M. le président propose aux délégués « asst » du comité syndical la passation d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Auboué pour la réalisation de travaux d'assainissement « rue du 11 novembre ».

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 8 411.83 € HT

Recettes prévisionnelles : 2 505.83 €

Les délégués « asst » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Auboué pour la réalisation des travaux « rue du 11 novembre », dans les conditions énoncées ci-avant.

14. EPHAD JOEUF : Extension du réseau (eau et asst) pour raccordement (14/030) – Délégués « syndicat »

M. le président explique aux délégués du comité syndical qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) va être créé sur la commune de JOEUF.

Il est proposé aux délégués d'autoriser le président à engager les travaux d'extensions des réseaux afin de permettre le raccordement de l'EHPAD.

La longueur étant estimée à 130 mètres linéaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à engager les travaux d'extensions des réseaux afin de permettre le raccordement de l'EHPAD, dans les conditions énoncées ci-avant.

15. EPHAD JOEUF: Demande de recherche de subventions (14/031) – Délégués « syndicat »

M. le président explique aux délégués du comité syndical qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) va être créé sur la commune de JOEUF.

Il est proposé aux délégués d'autoriser le président à entamer toutes démarches de recherches de subventions auprès de tout organisme pour l'extension des réseaux en vue du raccordement de l'EHPAD.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à solliciter toute aide auprès d'organismes en vue du raccordement de l'EHPAD.

Points non soumis à délibération

Prochain Comité syndical : jeudi 19 juin 2014 à 18h00

Le président lève la séance à 19h10.

Le secrétaire de séance,
M. Marcel GRIMALDI
Délégué « asst » de Valleroy



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

